

# LE BOSPHORE EGYPTIEN

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

## ABONNEMENTS

Egypte... { Un an..... 60 fr.  
Six mois..... 35 »  
Trois mois..... 20 »  
Étranger - Le port en sus.

Bureaux au Caire, rue de l'Ancien Tribunal

PAUL GIRAUD  
Rédacteur en Chef, Directeur

Pour les Abonnements et Annonces, s'adresser à l'Administrateur, au Bureau du Journal.

## INSERTIONS

La Ligne  
Annonces... { 4<sup>me</sup> page..... 50 cent.  
3<sup>me</sup> page..... 1 fr.  
Réclames..... 2 »  
Chroniques et Faits divers..... 5 »

Par décisions de la Cour d'Appel et des Tribunaux de 1<sup>re</sup> Instance du Caire et d'Alexandrie, le *Bosphore Egyptien* a été désigné pour la publication des annonces et avis Judiciaires.

Le Caire, le 29 Mars 1884.

Il n'est bruit, en Egypte, que de M. Clifford Lloyd, toujours M. Clifford Lloyd, partout M. Clifford Lloyd. A lui seul, ce renversant réformateur occupe toute la scène politique, accapare toute l'attention, défraie toutes les conversations du public. C'est lui qui dirige tout, qui fait ou plutôt qui défait tout sur les bords du Nil.

Tant que l'activité dévorante de ce personnage ne s'en prenait qu'aux choses, cela pouvait, au pis-aller, encore passer; il y avait même presque quelque chose de sinistrement drôle à voir un homme, aussi peu au courant des choses politiques et administratives, vouloir réformer, régenter et administrer tout seul un pays dont les rouages gouvernementaux sont aussi compliqués qu'en Egypte.

Mais à présent, la mesure dépasse les bornes.

Le sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur s' imagine qu'après avoir démoli les institutions, il pourra aussi démolir les reins ou la plante des pieds des individus. Renverser ou frapper, tel paraît être son rêve. Hier, il frappait les journaux — aujourd'hui il fait frapper les hommes.

Il rétablit la courbache, et commet le soin de l'administrer à l'exécuteur de ses œuvres, le philanthropique docteur Crochesang... Crooskank... nous n'arrivons jamais à écrire ce nom original.

Mais si, envers les uns, l'ex-magistrat irlandais est sévère jusqu'à la cruauté, envers d'autres il est d'une complaisance qui n'a pas de limites. Une idée lui passant par la tête, il se rend l'autre jour dans les prisons et, sans enquête préalable, sans instruction criminelle, il fait élargir environ 800 malfaiteurs, qu'il lâche dans la circulation.

Comment? il ne se commet pas encore assez de méfaits dans les rues de la capitale et dans toute l'Egypte, il n'y a pas assez de vols, d'effractions et d'agressions, se produisant même en plein jour; il faut que M. Clifford Lloyd vienne renforcer les bandes de ces malfaiteurs, de ces voleurs qui pullulent dans les villes et les campagnes! Mais déjà avant que vous ne relâchiez ceux-là, Monsieur le réformateur, il se commettait quotidiennement tant de délits, que toutes les colonnes de notre journal n'auraient pas suffi à les relater!

Si encore la police était bien faite, on pourrait ne point tant s'émouvoir de cet élargissement intempestif; mais il semble que dans toutes les

mesures qu'il prend, M. Clifford Lloyd ait plutôt en vue l'intérêt de MM. les voleurs que la sécurité des habitants.

Eh bien, là, franchement, la mesure est comble, et on finit par se lasser de ces réformes qui soulèvent autour d'elles la réprobation universelle. Les compatriotes eux-mêmes de M. Clifford Lloyd commencent à s'apercevoir du discrédit énorme que son œuvre jette sur leur pays. Nous sommes en relations avec beaucoup d'Anglais, parmi lesquels plusieurs sont des personnages officiels; eh bien, quelle que soit la discrétion que, par un légitime sentiment de dignité nationale, ces Messieurs mettent à cacher leurs peines, ils ne peuvent cependant s'empêcher quelquefois d'exhaler leur mécontentement.

En entendant le concert de malédictions qui accompagnent de pareils actes, en contemplant la sinistre besogne qui se fait en Egypte, beaucoup se souviennent qu'en Irlande, la mission de M. Clifford consistait spécialement à poursuivre et à livrer à la justice tous ceux qui, ne trouvant pas précisément paternel le Gouvernement de la Grande-Bretagne, réagissaient un peu trop vivement contre les mesures vexatoires qui les frappaient.

La nature de ces fonctions convenait parfaitement au caractère et aux aspirations de M. le sous-secrétaire d'Etat actuel de l'Intérieur; aussi il s'en acquitta avec tant de zèle, il rendit, en cette qualité, des services tels et laissa chez ses compatriotes des souvenirs de telle nature, qu'il ne serait peut-être pas bien prudent pour lui de vouloir retourner dans cette île infortunée où il a reçu le jour.

Ayant pu apprécier, à leur juste valeur, les talents policiers de M. Clifford Lloyd, le Gouvernement de la Reine crut sage de lui confier le soin d'achever la réorganisation de la police et de la gendarmerie égyptiennes.

Lorsqu'il arriva, M. Clifford Lloyd trouva la besogne presque achevée. Cette mission avait été préalablement donnée à S. E. Baker pacha, qui, avec la collaboration du général Sartorius pacha, avait su mener à bien cette œuvre difficile. Dans l'exercice de leurs délicates fonctions, ces honorables gentlemen avaient su s'attirer l'estime et la sympathie de tous. Ce n'était pas l'affaire de M. Clifford, à qui les sympathies de l'opinion publique paraissent odieuses. Jaloux de la légitime approbation qu'avaient rencontrée les deux braves généraux dans l'accomplissement de leur tâche, l'éminent réformateur chercha un

moyen de se débarrasser au plus tôt de leur coopération. La guerre du Soudan vint fort à propos, et M. Clifford s'empressa de faire envoyer LL. EE. Baker et Sartorius pachas dans cette contrée meurtrière. Plus généreux que l'Irlandais, le Soudanien a épargné ces deux bons officiers; M. Clifford, pour récompenser leur noble et valeureuse conduite les a, à leur retour, fait renvoyer aux douceurs de la vie privée.

Cette conduite est peu délicate et peu généreuse, mais ce n'est rien encore.

Tout le monde a certainement entendu parler de l'intention manifestée par sir Benson Maxwell, chef du parquet de la magistrature indigène, de faire poursuivre M. Clifford Lloyd comme coupable d'avoir fait infliger des peines corporelles à des prisonniers. Nous ne savons au juste où en est la question, mais nous sommes persuadés que l'honorable procureur général ne renoncera pas à l'idée de traduire le sous-secrétaire d'Etat à la barre, pour y répondre de ses actes.

Dans tous les cas, celui-ci ne semble guère se préoccuper des poursuites dont, aux termes de la loi, il se voit menacé, et il continuerait, à ce qu'on nous assure, à agir de la même façon.

Voici, à ce propos, une anecdote que, bien que la tenant de source autorisée, nous ne reproduisons que sous toutes réserves, espérant la voir démentir par qui de droit.

Dernièrement, un substitut des Tribunaux indigènes d'Alexandrie fut informé que des faits d'une haute gravité s'étaient passés dans la prison de cette ville. Ce n'était plus seulement la courbache qui avait été appliquée aux détenus, on leur aurait fait subir de cruels sévices, rappelant, à peu de chose près, la hideuse torture.

Le substitut se rendit à la prison pour y procéder à une enquête; mais quelle ne fut pas sa stupéfaction en s'en voyant refuser l'entrée. Le directeur de l'établissement exhiba au magistrat l'ordre d'un haut, très haut fonctionnaire, lui enjoignant d'interdire l'accès de la prison à tout étranger, même au procureur général; il paraîtrait même que l'ordre en question portait: surtout au procureur général. Toutefois, nous n'osons prendre sur nous d'affirmer ce dernier détail.

Le substitut s'empressa d'envoyer à son chef, sir Benson Maxwell, un rapport circonstancié.

Justement ému, le procureur général partit instantanément pour Alexandrie et se rendit à la prison; mais pas

plus que son substitut, il ne put en franchir le seuil. Le veto s'appliquait même à lui, ou plutôt il le visait personnellement.

Maintenant, de qui émane cet ordre? Est-il besoin de le demander?

Ainsi donc, cet homme est le maître absolu partout? Il peut à son gré entraver l'action du ministère public, et défier la justice?

Mais alors, c'en est fait de nous! Nous sommes à l'entière discrétion des caprices de ce réformateur bizarre qui, s'il ose violer la loi, n'hésitera pas à violer la liberté individuelle des citoyens. Après avoir démoli toutes les institutions du pays, il veut maintenant suspendre l'exercice des libertés publiques?

On pourra peut-être nous répondre qu'après tout ce veto mystérieux était légal et, qu'en Europe, ce sont seulement certains fonctionnaires administratifs, tels que les préfets et les sous-préfets, qui ont le droit de visiter les prisons, dans lesquelles les magistrats ne peuvent pénétrer que lorsqu'ils y sont appelés par l'exercice de leurs fonctions. Mais cette objection est d'autant moins valable dans le cas actuel, que sir Benson Maxwell et son substitut se rendaient à la prison précisément parce que leur devoir les y appelait pour y constater un délit de droit commun.

Il y a donc eu violation flagrante de la loi.

Il faut que la lumière se fasse sur cet acte souverainement illégal et qui peut, s'il n'est aussitôt réprimé, entraîner pour l'avenir de très graves conséquences.

Nous sommes les premiers à signaler ce fait aux autorités compétentes, nous appelons sur lui l'attention de Messieurs les Consuls généraux.

Nous osons encore espérer qu'il sera démenti, mais avec des preuves sérieuses à l'appui. S'il est exact, ce serait aux Consuls généraux à aviser, car ce que M. Clifford Lloyd a fait hier à l'égard d'indigènes, croyons-nous, il pourrait l'essayer demain sur des Européens.

Dans l'intérêt général, il ne faut pas que, se voyant enhardi par l'impunité, M. Clifford Lloyd puisse espérer avoir un jour à sa merci la liberté des Européens habitant l'Egypte.

M. Clifford Lloyd nous répond dans l'*Egyptian Gazette* que c'est par mesure d'humanité qu'il a ouvert les portes des prisons à huit cents malfaiteurs.

Le temps des balivernes est passé; — il nous serait trop facile de répondre à M. Clifford Lloyd, fonctionnaire anglais, pre-

nant la parole au nom de l'humanité, en le renvoyant au rétablissement officiel de la traite par Gordon.

Mais nous ne sommes pas si méchants. Nous nous bornerons à faire remarquer que les individus lâchés sur toute l'Egypte, où les brigandages se multiplient d'instant en instant, avaient été mis en prison par ordre de quelqu'un ou même de plusieurs. Ils étaient — à tort ou à raison — accusés d'actions criminelles; M. Clifford Lloyd les a-t-il interrogés? a-t-il examiné les preuves? a-t-il entendu les témoins? Evidemment, non.

Mais eût-il procédé à cet interrogatoire, à cet examen, à l'audition de ces témoins, nous demanderions ses titres, ses qualités à disposer ainsi, non de la liberté des bandits qu'il a élargis, mais de la sécurité publique qu'il compromet de jour en jour davantage.

M. Clifford Lloyd cherche une popularité pour le Gouvernement anglais et pour lui-même dans le gibier de potence: voilà la vérité! C'est une vilaine besogne.

M. Clifford Lloyd affirme qu'il a pour lui l'approbation des gens civilisés et les malédictions du *Bosphore*. Qu'il trouve un moyen d'en faire l'épreuve, et nous tenons la gageure qu'il a contre lui les malédictions de toute l'Egypte, sans avoir même l'approbation de ses compatriotes.

Sir Evelyn Baring partage, sur le *fiasco* anglais en Egypte, les idées du *Times*...

Enfin! Nous tenons l'aveu du coupable. Seulement, sir Evelyn déclare à ses intimes que la faute en est à lord Dufferin! C'est l'illustre ambassadeur qui a tout embrouillé, tout gâché, tout compromis; quant à sir Evelyn, il ne saurait en rien être responsable d'une situation qu'il était nécessaire de prendre *ab ovo*.

Ah! si le Gouvernement de la Reine l'avait envoyé en mission sur les bords du Nil dès 1882, les choses auraient pris une tout autre tournure; mais en octobre 1883, c'était trop tard; il n'a pu réparer que très partiellement les erreurs commises.

Entre les idées politiques de Sa Mirobolante Seigneurie lord Dufferin et les vues économiques ou sociales de l'ancien contrôleur général, on nous excusera de ne professer aucune préférence. Dans nous ne savons quel vaudeville, il est question de gens que le malheur a fait Polonais; — nous, le malheur nous a fait Irlandais et nous n'avons jamais songé à lever les yeux jusqu'aux fléaux qui nous frappent pour comparer l'élégance des manches.

Puis, est-il absolument défendu de croire que sir Evelyn a une valeur égale aux mérites de lord Dufferin?

Nous avons entendu dire quelque part qu'entre ces deux grands diplomates, chargés de missions politico-économico-socio-civilisatrices, il existait seulement des différences de formes.

S'il en est ainsi, sir Evelyn — à qui nous réservons dans nos cœurs le stock du trésor de tendresses que n'a pu épuiser Clifford Lloyd — sir Evelyn nous permet-

tra de lui conseiller l'étude des doctrines de Brid'oison. Elles ont quelque utilité.

Il paraît se confirmer que S. E. Abd-el-Kader pacha, ministre de la guerre, sera chargé, par intérim, du ministère de l'intérieur.

L'autorité anglaise du Caire ferait démentir la dépêche de l'Agence Reuter annonçant que dans l'armée d'expédition de Saouakin, il y avait eu, ces jours derniers, quatre cents cas d'insolation.

Un de nos amis, qui a eu l'occasion de conférer au sujet de cette affaire avec le général Stephenson, nous a assuré que l'honorable commandant de l'armée d'occupation avait une dépêche qui lui annonçait quatre cas seulement.

Nous ne sommes pas en situation, en ce moment, de pouvoir dire qui a raison des deux, de l'autorité anglaise ou de l'Agence Reuter.

Hier, dans la soirée, le bruit courait dans la capitale qu'une dépêche, parvenue au Caire au gouvernement et venant de Dongola, annonçait que le fil télégraphique venait d'être coupé par les rebelles entre cette dernière ville et Berber.

Nous ne mentionnons toutefois ce bruit que sous toutes réserves.

Le colonel Kitchener et le major Raudle de l'armée d'occupation devaient partir aujourd'hui pour Berber, nous assure-t-on, porteurs de sommes importantes destinées à satisfaire les demandes réitérées de Gordon.

### NOUVELLES POLITIQUES

On écrit de Paris à la *Correspondance Politique* :

La prise de Bac-Ninh amène des conséquences déjà visibles.

Grâce à la rapidité des mouvements des colonnes françaises, les réguliers chinois n'ont pas le temps de se reformer et, pourchassés, l'épée dans les reins, de position en position, ils sont en déroute complète. Peu nombreux seront ceux qui parviendront sans dommage à la frontière chinoise. Mais déjà les paisibles Tonkinois reprennent confiance ; les meilleures forteresses sont enlevées ; les bandes pillardes et criardes sont chassées. Aussi les populations, enchantées d'être délivrées du joug

des Chinois, font-elles spontanément leur soumission de tous côtés.

Néanmoins, jusqu'à la pacification, une très grande surveillance sera nécessaire pendant de longs mois, car les débris des bandes cherchent à vivre sur les villages. De plus, de nombreux pirates sont toujours à l'affût, bien qu'ils soient devenus plus prudents et qu'ils se tiennent dans les montagnes. Enfin, une bande de Pavillons-Noirs occupe Hong-Hoa et pousse les pointes aux environs. Leur chef, Lah-Vinh-Phuoc, quoique blessé, s'est trouvé près de Bac-Ninh, dans les retranchements de la route de Chine, rendus inutiles. En voyant la déroute des réguliers chinois, il s'est retiré à Hong-Hoa avec quelques fuyards.

Si les pluies, qui ont devancé la saison, produisent bientôt une crue du Son-Koi suffisante pour permettre aux canonnières de remonter au-delà de la rivière, Hong-Hoa ne pourra pas résister longtemps. Aussi, le bruit court que la Chine aurait manifesté le désir de s'entendre avec la France.

On lit dans le *Télégraphe* :

On assure que l'amiral Courbet a reçu l'ordre d'occuper l'île d'Haï-Nan. Cette opération qui fait partie du programme de la *politique des gages* indiquée il y a trois mois, à la tribune du Sénat, par M. de Freycinet, est un peu tardive, mais nous espérons qu'elle ne présentera pas de sérieuses difficultés, malgré les troupes que les Chinois ont envoyées dans ces derniers temps à Haï-Nan.

On craint qu'il ne soit pas possible d'entreprendre l'attaque de Hong-Hoa avant le mois de mai, par suite de la nécessité d'attendre que la crue des rivières soit assez forte pour permettre à nos canonnières de remonter le fleuve Rouge jusqu'à la hauteur de cette ville.

Le *Temps* croit pouvoir affirmer que les instructions du général Millot lui donnent carte blanche pour assurer la protection du *Delta* et pour le choix des positions avancées qu'il pourrait être nécessaire d'occuper, à titre de forts d'arrêt ou de garde-frontière, dans le massif montagneux qui sépare le Tonkin de la Chine.

Lord Derby a prononcé, le 20 mars, un discours au banquet du Devonshire-Club, à Londres. En parlant de l'Egypte, il a dit qu'il aurait peut-être mieux valu que les Anglais n'allaient pas en Egypte ; mais que, puisqu'ils s'y trouvaient main-

tenant, leur devoir était de donner à ce pays et à ses institutions des bases solides.

Les journaux berlinois reproduisent un article de la *Gazette de Cologne*, accusant l'armée anglaise d'avoir fusillé les prisonniers et achevé les blessés après la bataille de Tamanib, comme après celle de Tell-El-Kébir.

La canonnière *l'Etendard* est partie pour Obock-On établira sur ce point un dépôt de charbon pour la flotte de la mer des Indes. Des contrats sont déjà passés pour cela. Quelques hommes seront naturellement chargés de garder le dépôt.

Le *Tagblatt* considère aujourd'hui déjà l'acquisition de tout le Tonkin comme le fruit de la guerre que la France semble avoir heureusement terminée par une éclatante victoire.

La valeur de cette conquête, ajoute le *Tagblatt*, est d'autant plus grande que la population, jusqu'ici peu nombreuse, de ce vaste territoire, ainsi que le climat, paraît favorable à l'établissement des colonies européennes, et que le pays est non-seulement riche en minéraux de toutes espèces, mais encore très fertile ; le maïs, la canne à sucre, le mûrier pour la nourriture des vers à soie, les cotonniers et le riz y croissent en abondance.

C'est ainsi que la politique coloniale de la France a, après Tunis, remporté un succès plus important encore, un succès qui dédommagera la France de certaine perte en Europe et offrira à son commerce, comme à son industrie, un nouveau et fertile domaine, ainsi qu'un plus vaste horizon à l'esprit d'entreprise des Français en général.

La *Morgenpost* accueille avec satisfaction la victoire des Français sur les Chinois et espère que la France, agréablement impressionnée par les succès décisifs de ses troupes au Tonkin, y puisera de nouvelles forces morales.

Les Anglais ne sont pas en état d'ouvrir et garder la route de Saouakin à Berber ; Osman Degna continue à barrer cette route. Mettre sa tête à prix est facile ; mais est-ce là un exemple que doivent donner des hommes civilisés à des sauvages ? On offre pour ainsi dire une prime à l'assassinat ; et que dirait-on si, par représailles, la tête du général Gordon était aussi mise à prix ? Il est évident que les Anglais sont embourbés et ont recours à

tous les moyens. Mais pourquoi ont-ils pris sur eux tant de responsabilité ? Ils se sont frottés les mains d'abord d'avoir joué un bon tour à la France ; ils ne prévoyaient pas ces incessantes difficultés qui vont en s'aggravant.

Le désarroi pénètre même au sein du cabinet britannique : il y a division entre les ministres et l'on parle de la retraite de M. Gladstone. Mais nul ne semble se demander en Angleterre de quel droit on occupe l'Egypte. Dans ce malheureux pays, il n'y a plus de souverain, si ce n'est l'Angleterre. Les Anglais règlent les dépenses ; les Anglais ordonnent les impôts ; les Anglais commandent la police ; les Anglais dirigent l'armée ; les Anglais préparent le démembrement de l'Egypte ! Ce sont là des actes de souveraineté. Mais est-ce possible que cela dure sans faire naître des complications ?

L'Egypte se trouve sous la garantie des traités conclus en 1840, en 1841, en 1856, en 1871 et en 1878 entre la Porte et les puissances européennes. Tous les firmans établissent la dépendance de l'Egypte du Sultan ; le dernier est celui de 1879, préparé avec le concours de l'Angleterre.

Le Khédive ne peut céder à personne ni ses pouvoirs, ni une partie du territoire égyptien. Or, les Anglais ont passé outre et tiennent suspendus depuis trop longtemps les droits du Sultan et des puissances co-signataires des traités. Est-ce que l'Europe a donné mandat à l'Angleterre ? Non. En 1882, à la conférence de Constantinople, les puissances ont invité le Sultan à intervenir en Egypte.

L'Angleterre l'en a empêché ! On l'a laissée faire, mais elle avait signé d'abord le protocole de désintéressement et avait déclaré formellement ne vouloir chercher aucun avantage personnel.

Eh bien ! on voit ce qui se passe. La puissance suzeraine réclame, les colonies européennes n'ont plus aucune sécurité, les haines des indigènes contre les Européens sont aigüées. Ainsi l'Angleterre a totalement échoué dans sa mission pacifatrice. Il est temps que l'Europe s'en mêle pour régler la situation, comme elle est intervenue pour modérer le traité de San-Stefano par le traité de Berlin.

(Correspondance politique de Vienne)

### NOUVELLES DIVERSES

Le *Paris* nous apprend que la Commission, chargée d'examiner le projet de loi accordant une pension de 80,000 francs à

la fille d'Abd-el-Kader, a déposé le 16 de ce mois son rapport favorable.

Voici les noms des 26 Etats qui ont prouvé le projet de convention internationale pour la protection des câbles sous-marins :

Allemagne, Confédération argentine, Autriche-Hongrie, Belgique, Brésil, Costa-Rica, Danemark, République dominicaine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Etats-Unis de Colombie, France, Grande-Bretagne, Grèce, Guatemala, Italie, Pays-Bas, Perse, Portugal, Roumanie, Russie, Salvador, Serbie, Suède et Norvège, Turquie et Uruguay.

Les plénipotentiaires respectifs se sont, en conséquence, réunis aujourd'hui à l'hôtel du ministère des affaires étrangères et ont procédé à la signature de la convention et de son article additionnel.

Le gouvernement de la République était représenté par M. Jules Ferry, président du conseil, ministre des affaires étrangères, et par M. Ad. Cochery, ministre des postes et télégraphes.

Un article spécial de la convention réserve aux Etats non signataires la faculté d'y accéder.

On lit dans l'*Avenir des Colonies et de la Marine* :

Le nouveau port, inauguré il y a quelques mois, à la Réunion, est ouvert aux navires de 1,000 tonnes. Il est le seul port français de l'Océan indien, et désormais, il offrira toutes les commodités de transbordement qui faisaient jusqu'à présent défaut sur les rades foraines si tourmentées et si inhospitalières de la Réunion.

Que nos armateurs sachent bien qu'à dater d'aujourd'hui, ils n'auront plus besoin de s'adresser aux Anglais, à Maurice, pour tous les travaux de réparation aux navires en bois ; dans le port de Saint-Pierre, on pourra réparer toute avarie aux œuvres vives du petit fond, et rien n'empêchera de caréner un navire.

Notre colonie va donc pouvoir profiter des sommes considérables que les navires français désemparés par les moussons et les cyclones de l'hivernage laissent à Calcutta ou à Maurice ; enfin, nos armateurs et nos Compagnies d'assurances ont une sauvegarde pour leurs intérêts.

Les dernières correspondances du Congo nous apprennent que l'expédition de M. de Brazza, loin d'être compromise, ainsi que tendaient à le faire supposer les informa-

comme elle l'a été, écouterait certains propos et qu'on oserait, surtout, les tenir à une enfant de son âge ?

— Qui donc les as tenus ?

— Ah ! ne me forcez pas à le nommer.

— C'est alors mon mari ?

Il garda le silence.

— Et, c'est lui, reprit-elle, qui serait le complice de votre sœur, qui lui aurait envoyé cette dépêche ?

— Oui, fit-il, pour qu'elle ait un motif de s'absenter, de nous quitter.

— Où est-elle donc allée ?

— En Angleterre, avec lui.

— Ah !... Mais, vous l'avez conduite vous-même, au chemin de fer ; vous l'avez mise dans le train qui partait pour la Bretagne.

— Rien ne l'empêchait de s'arrêter à la première station, de revenir à Paris et de le rejoindre à la gare du Nord ?

— Ce sont des suppositions ; vous n'avez pas de preuves ?

— Si je n'en avais pas, fit-il, de telles idées me seraient-elles venues ? Aurais-je jamais osé concevoir de tels soupçons ?

— Quelles sont vos preuves ?

— Plusieurs lettres qu'il lui a écrites... Elle

les avait cachées dans un coffre et je viens de les lire... J'en avais le droit... Laure n'est pas seulement ma sœur ; elle est ma fille, ses secrets m'appartiennent... Ces lettres sont ardentes, passionnées, pleines de protestations, de prières, de promesses ; et, dans la dernière qu'elle croit avoir brûlée et dont j'ai retrouvé des fragments, leur projet de voyage ou de fuite, à tous deux, est nettement indiqué... On lui trace une sorte d'itinéraire, de plan qu'elle doit suivre : descente à Rambouillet, retour à Paris, départ à une heure et demie, comme lui, pour Boulogne... On prévoit tout. S'ils manquent un train, s'ils ne se retrouvent pas, le rendez-vous est à Londres, à Charing-Cross hôtel.

— Vous avez ces lettres, ces fragments de lettres, fit-elle. Vous me les donnerez.

— Quel usage en ferez-vous ?

— Je n'en sais rien... aucun peut-être... Mais il est toujours bon pour une femme d'être armée contre un mari comme le mien.

— Non, fit-il, non... Je ne vous donnerai pas ces lettres... J'avais le droit de les lire ; je ne me reconnais pas le droit d'en disposer.

— Alors, dit-elle, d'une voix brève, j'irai à Londres moi-même afin de faire constater par témoins la nouvelle infidélité de mon mari, sa trahison en-

vers vous et sa tentative criminelle contre votre sœur, une enfant, une mineure !

XXXV

Dans la dernière scène qu'il venait de jouer, Pierre Vignot avait obtenu le même succès que précédemment. Suivant ses prévisions, l'amour-propre, l'orgueil féminin de la princesse Nadéje, s'étaient révoltés, dès qu'elle avait appris la nouvelle infidélité de son mari. Elle en souffrait d'autant plus vivement, qu'elle approchait de ses quarante ans, et que Laure Bernier était une toute jeune fille. Le prince semblait lui dire : « Je te trompe avec elle, parce que j'aime la jeunesse et que tu vieilliss ». L'amour n'était pour rien dans son ressentiment. Elle était, comme lui, trop avide de nouveauté pour l'aimer encore ; mais chacune de ses trahisons, soupçonnée, devinée, souvent publique, l'avait irritée, profondément blessée. Les femmes qui ont des amants trouvent leur compte dans l'infidélité de leurs maris ; elles jouissent d'une plus grande liberté et sont affranchies de tous remords. Mais ces avantages ne les empêchent pas de se montrer souvent plus jalouses, plus vindicatives que les femmes honnêtes. Celles-

ci pardonnent, parce que d'abord, l'indulgence fait partie de leurs vertus ; puis, habituées à se bien conduire, elles ne comprennent pas le plaisir qu'on trouve à mal faire, croient à une aberration, à une folie passagère, digne de miséricorde. Celles-là, qui savent, au contraire, apprécier l'adultère et lui reconnaissent une certaine saveur, s'irritent de voir leurs maris s'y adonner comme elles, et s'y complaire.

Pierre Vignot crut nécessaire, cependant, de protester contre les projets émis par la princesse Nadéje, projets qui le servaient si bien.

— Vous ne pouvez pas, dit-il, profiter des confidences que vous m'avez arrachées. Cette affaire me regarde seul ; je vous prie de ne pas vous en mêler. Si vous tenez absolument à faire un scandale, attendez une autre occasion. Je crains, hélas ! pour vous qu'elle ne se présente de nouveau.

— Non, répliqua-t-elle vivement, elle ne se présentera plus. Il me trompe effrontément, depuis vingt ans, et je ne suis jamais parvenue à le surprendre en faute... Le hasard me sert aujourd'hui, j'en profiterai.

— Quel avantage y trouveriez-vous ?

— Elle leva les épaules et, en veine de franchise, elle répondit :

— Êtes-vous naïf de demander à une femme

## FLEUR-DE-CRIME

QUATRIÈME PARTIE

XXXIV

— Son complice !... Qui donc ?

— Vous ne devinez pas ?... Vous ne vous êtes jamais aperçue ?... Ah ! mille souvenirs me reviennent en foule maintenant : de longues conversations, des signes mystérieux échangés, de continues promenades au jardin... J'ai été bien coupable de ne pas m'inquiéter de tout cela... Il eût été si facile de détruire le mal dans sa racine... Mais, pouvais-je penser que ma sœur, élevée

AGENCE HAVAS

Souakin, 27 mars, 7 heures, 5 a. p.  
L'armée anglaise rentre à Souakin, Osman Degna s'étant retiré dans la montagne.

Constantinople, 27 mars.  
Le bruit de la maladie du Sultan est démenti.

CORRESPONDANCE d'ALEXANDRIE

Alexandrie, 27 mars 1884.

Avant-hier soir, M. G. Pomeroy, consul général des Etats-Unis, est arrivé à Alexandrie, venant du Caire.

Le lendemain matin, à 11 h.30 minutes, M. le Consul général est monté à bord du vaisseau-amiral américain le *Langaster* faire une visite officielle à l'amiral Baldwin.

Le *Langaster* est, soit dit en passant, un des plus beaux vaisseaux qui circulent dans la Méditerranée.

Selon l'usage, dès que M. Pomeroy eut mis le pied à bord, une salve de neuf coups de canon fut tirée en son honneur.

L'amiral Baldwin avait fait préparer un magnifique déjeuner auquel prirent part MM. l'amiral Baldwin, le capitaine de vaisseau Potter, le lieutenant Paul, aide-camp de l'amiral; le lieutenant Converse, secrétaire de l'amiral; Pomeroy, consul général; Mme et M. Farman, juge au Tribunal mixte d'Alexandrie.

La musique du bord a joué pendant toute la durée du déjeuner, qui s'est terminé à trois heures après midi.

Les invités ont quitté quelque temps après le *Langaster*, charmés de l'accueil qui leur avait été fait par l'amiral Baldwin et tous les officiers du bord.

FAITS LOCAUX

Une rixe sanglante a éclaté dans la matinée de vendredi, au bazar, entre un boucher hellène et un rémouleur italien.

Ce n'est pas la première fois que ces deux industriels en venaient aux prises. A la suite d'une première altercation, provoquée par un motif des plus futiles, parce que le boucher voulait satisfaire un besoin près de l'échoppe du rémouleur, ce dernier avait administré à l'autre un coup de couteau,

il est venu me dire tantôt qu'il s'absentait jusqu'à demain. Il était agité, nerveux. Il doit avoir aussi un amour en tête, celui-là... Il tient de son père. Elle oubliait d'ajouter: et de sa mère.

— Et vos gens qui nous verraient partir ensemble? dit encore Raoul Bernier.

— Mes gens, vous avez raison: je sauverai les apparences... Le prince envoyait hier une fausse dépêche à votre sœur, vous allez m'en adresser une, tout aussi fausse; c'est de bonne guerre... Quittez-moi, courez au télégraphe, écrivez: « Un accident m'est arrivé en route... J'ai besoin de vos soins. Rejoignez-moi sans retard, et priez M. Bernier de vous accompagner. » Je recevrai ce télégramme pendant que nous serons à table, je le lirai à haute voix et mes gens seront édités. Allez, allez vite, pour revenir plus vite encore. Cette soirée nous appartient... J'oublierai mon mari jusqu'à demain et j'essayerai de vous faire oublier votre sœur.

Pierre Vignot s'empressa d'obéir à ces ordres. Ils lui causaient une complète satisfaction et, s'il ne les avait pas reçus, il les aurait évidemment dictés. Son départ motivé, annoncé d'avance dans la maison, ne surprendrait personne, n'éveillerait aucun soupçon.

Tout se passa comme on l'avait réglé. A la fin du dîner, qui fut servi avec autant de correction

L'affaire en était restée là. Mais hier le Grec voulut renouveler sa tentative d'arrosage, toujours au même endroit; l'Italien s'y opposa, de là nouvelle querelle et voies de fait. A un moment donné, le boucher s'aperçoit que son adversaire cherche à se servir de son revolver; aussitôt il s'empare d'un couteau et le lui plonge dans le sein. On croit que la blessure de l'Italien est mortelle; quant au meurtrier, il est parvenu à s'enfuir; la police s'est lancée immédiatement à sa recherche.

Quelque temps après, une seconde rixe avait lieu au bazar, entre Hellènes et Arabes; mais cette fois-ci, heureusement, il n'y eut pas de conséquences déplorable; la police a pu séparer les champions avant que les horions ne deviennent meurtriers.

Vendredi, par le train de 8 heures et demie du matin, sont partis pour Alexandrie un certain nombre de soldats écossais; les uns allaient demander à l'air balsamique de Ramleh de les remettre d'une récente maladie, les autres rentraient dans leur foyer, leur temps de service étant expiré.

Dans la matinée de mercredi, vers onze heures, un voleur s'introduisit dans une maison de la rue Darb-Nubi et fit main-basse sur les bijoux d'une dame, habitant un appartement de cette maison. Mais le voleur ne put emporter son butin bien loin: il fut arrêté presque à la porte de la maison par des maçons arabes qui travaillaient là et remis à des agents de police, qui lui trouvèrent à la main un mouchoir dans lequel était enveloppée une cassette.

Conduit à la Zaptieh, le voleur y fut fouillé et l'on trouva autour de son cou, cachés sous ses vêtements, divers colliers et bijoux, qui furent séquestrés pour être rendus à leur légitime propriétaire. L'auteur de ce vol hardi a été maintenu en état d'arrestation.

Un détail curieux: le voleur, en cherchant à s'enfuir, franchit un mur de clôture assez élevé et se foula la jambe, ce qui permit aux maçons de

que si le maître de la maison avait occupé sa place habituelle, le télégramme arriva et produisit son effet. Aussitôt, la princesse fit appeler sa femme de chambre et lui donna des instructions au sujet de son départ précipité. Puis, se disant trop inquiète pour recevoir des visites, elle défendit sa porte, et passa dans le salon où elle se tenait d'habitude.

Pendant l'absence de Raoul Bernier, elle était remontée chez elle et avait changé sa robe du jour, contre une toilette plus négligée, en harmonie avec les projets du soir. Elle portait une sorte de veste grecque, qui lui cachait entièrement les épaules et la partie supérieure des bras, mais s'ouvrait largement sur la poitrine, couverte d'une simple chemisette en soie, sans plis, tellement fine qu'elle se teignait des couleurs de la chair et que les boutons des seins, droits, en arrêt, apparaissaient un peu brunis à la base, rosés à la pointe. Les longues nattes de ses cheveux noirs lui tombaient jusqu'aux reins, et une jupe collante, très courte, qui laissait à découvert une partie de la jambe, dessinait nettement ses hanches, ses cuisses, toutes les saillies de son corps superbe. Elle était splendide ainsi et toute jeune, dans cette espèce de costume national, corrigé, augmenté, raccourci surtout, au gré de son caprice, de sa coquetterie et de sa sensualité. ADOLPHE BELOT. (A suivre).

s'emparer de sa personne. A la Zaptieh, on fit appeler un délégué de son Consulat, qui jugea nécessaire d'ordonner le transport du voleur à l'hôpital, et, chose singulière, ce fut à la dame victime du vol que la police réclama le montant du transport en voiture.

Il faut être en Egypte et assister journellement aux réformes policières et fantaisistes de M. Clifford Lloyd pour voir se produire de pareilles demandes.

Quant au délégué du Consulat, nous supposons qu'il était distrait au moment de payer l'automédon, ou plutôt qu'il n'a voulu faire qu'une simple plaisanterie.

Nous avons parlé, dans notre avant-dernier numéro, d'un vol commis chez M. le comte de Saint-Maurice. Nous devons ajouter à l'actif des réformes de police:

1. Un autre vol, commis nuitamment chez M. J. de Martino bey, dont l'écurie et la remise ont été visitées par des voleurs qui ont fait main-basse sur tous les objets d'un transport facile, notamment une malle dans laquelle étaient renfermées les économies du cocher;

2. Un troisième vol, commis hier matin, à quelques pas de nos bureaux, chez Mme M., dont l'appartement a été visité pendant son absence par un malfaiteur. Surpris par la rentrée inopinée de la maîtresse de maison, ce dernier a été arrêté.

DERNIÈRES NOUVELLES

La ligne télégraphique entre Berber et Shendy est de nouveau coupée.

S. E. le moulin de Dongola télégraphie que les rebelles menacent la route entre Korosko et Abou Hamed.

S. E. Tigrane pacha part pour Paris. M. le sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères va en France pour s'y marier, dit-on, avec M<sup>lle</sup> Zeba Nubar.

Annonces Judiciaires.

TRIBUNAL MIXTE  
DE  
PREMIÈRE INSTANCE DU CAIRE

AVIS

Les créanciers de la faillite  
**Nicolas Grima**

sont avertis, conformément à l'article 325 du Code de Commerce, de se réunir au Palais de Justice, sous la présidence du Juge-Commissaire, le mardi, premier avril prochain, à trois heures et demie de l'après-midi, pour délibérer sur la formation du Concordat.

Le Caire, le 26 mars 1884.

Le Commis-Greffier,  
D. CHIARISOLI.

TRIBUNAL MIXTE  
de  
PREMIÈRE INSTANCE DU CAIRE

AVIS

Les créanciers de la faillite

**Mohamed Aly El Zayat**

sont avertis, conformément à l'article 325 du Code de Commerce, de se réunir au Palais de Justice, sous la présidence du Juge-Commissaire, le jeudi, trois avril prochain, à neuf heures du matin, pour délibérer sur la formation du Concordat.

Le Caire, le 27 mars 1884.

Le Commis-Greffier,  
D. CHIARISOLI.

AVIS

Le soussigné *Tatéos Nahabedian*, sujet local, étant par erreur en état d'arrestation au Consulat de Perse, et ayant été forcé, alors qu'il était privé de sa liberté, de signer cinq traites, savoir: au 22 avril, au 22 mai, au 22 juin, au 22 juillet, de 100 napoléons chacune, et une dernière de 150 napoléons au 22 août, toutes à l'ordre d'un sieur Hadji Abbas Aly Namazi, auquel il ne doit rien, a l'honneur de prévenir le public qu'il n'entend pas payer lesdites traites à leurs échéances, et qu'il prend les mesures pour les faire adirer.

Alexandrie, 24 mars 1884.

Par Procuration,

JACQUIN, avocat.

Le Caire, le 25 mars 1884.

AVIS

Le soussigné Hadj Abbas Ali Namazi, sujet anglais, a l'honneur d'informer le public que le sieur *Tatéos Nahabedian*, sujet persan, lui a souscrit cinq traites s'élevant ensemble à cinq cent cinquante napoléons, en représentation et contre-valeur de pareille somme que le soussigné a payée à un tiers sur la prière dudit *Nahabedian*, sur son indication et en sa présence. Qu'il proteste donc contre l'avis inséré par ledit *Nahabedian* dans le précédent numéro de ce journal par lequel celui-ci ose prétendre qu'il ne lui doit rien, et que c'est contraint et forcé et pour recouvrer sa liberté qu'il lui a souscrit les traites dont s'agit.

Se réservant de poursuivre le sieur *Nahabedian*, en réparation du préjudice que peut lui causer la publication par la voie de la presse d'un avis calomnieux et attentatoire à son honneur.

Le Caire, 27 mars 1884.

Par procuration de HADJ ABBAS ALI NAMAZI,

E. BARTHE-DEJEAN,  
Avocat.

AVIS

MM. *Tadeos Nahabedian*;  
*Serkis Gabriel Arabian*;  
*Gabriel Nigogos*;  
*Garabet Mathéos*;  
*Digrane Nigoghos*;  
*Agab. Ohannesse*;

Ayant été reconnus sujets ottomans, n'ont aucune affaire à discuter devant le Consulat de Perse. Les personnes qui auraient des réclamations à leur faire doivent s'adresser à l'autorité locale dont ils relèvent.

Le Caire, le 28 mars 1884.

Par procuration,

E. JACQUIN.

VIENT DE PARAITRE à la LIBRAIRIE FRANÇAISE, P. Orillat, éditeur, une Carte détaillée de l'Egypte et du Soudan, dressée d'après les découvertes les plus récentes.

La Société Anonyme Egyptienne d'Entreprises et de travaux publics a l'honneur d'informer le public qu'elle met en vente un matériel se composant de: *Locomotives, wagons, rails, traverses et accessoires, locomobiles, pompes et centrifuges, pompes Letestu, machines-outils, outillages divers, pelles, pioches, etc., etc.*

tions de source anglaise, est en voie d'aboutir.

Le vaillant explorateur a remonté le cours de l'Ogooné, où il a reçu d'excellentes nouvelles de son fidèle allié le roi Makoko. Les peuplades sauvages n'ont opposé à sa marche aucune résistance.

A l'heure actuelle, M. de Brazza, dit le *Journal des Débats*, a probablement rejoint M. Ballay sur le Congo. Des postes et des stations ont été créés dans tous les points importants de la région qui s'étend entre le grand fleuve et l'Ogooné, tandis que nous occupons presque toute la côte depuis le Gabon jusqu'aux territoires dont le Portugal revendique la possession. La mission de M. de Brazza est donc en plein succès.

Les postes établis par Stanley sont, au contraire, dans l'état le plus misérable et incessamment menacés. Ces nouvelles contredisent, on le voit, les correspondances et dépêches anglaises ou portugaises, qui annonçaient récemment encore non seulement l'échec de la mission française, mais la mort de Brazza. Moins que jamais la France ne doit abandonner celui qui poursuit vaillamment, avec le concours d'un petit nombre d'hommes résolus et dévoués, la conquête pacifique de ce fleuve qui sera une des plus grandes artères commerciales de l'Afrique.

La Gazette du Peuple publie l'information suivante:

D'après une dépêche de Calcutta, les membres de la commission allemande, chargée de l'étude du choléra, se proposent d'aller visiter Goalpara et Darjiling; ils reviendraient ensuite en Allemagne.

D'autres journaux annoncent aussi que le docteur Koch, chef de la mission, a l'intention de retourner dans l'Inde l'hiver prochain.

Les Irlando-Américains qui ont voulu faire sauter Victoria, Charing-Cross, Paddington, Ludgate-Hill, n'ont été ni découverts, ni arrêtés; cela prouve que le plan infernal d'O'Donovan Rossa n'était pas une vraie menace, et que moins que jamais, à Londres, on peut être sûr du lendemain. Les Irlandais qui habitent la métropole, soit aux environs de Holborn, soit à Turnham Green exécutent l'Angleterre. La plus sanglante injure qu'on puisse leur faire est de les prendre pour des Anglais, et il va sans dire que les fénians sont habilement cachés par ceux qui se réjouissent secrètement des folles terreurs que ces attentats causent aux habitants de Londres.

encore jeune et pauvre, malgré la fortune qui l'entoure, quels avantages elle peut trouver à surprendre en flagrant délit de crime un mari millionnaire et qui doit mourir avant elle.

— Alors, rien ne peut vous retenir?

— Rien, personne... pas même vous.

— Vous irez à Londres?

— Oui, demain matin, par Calais et Douvres; j'ai souvent fait la route.

— Pourquoi ne partez-vous pas ce soir?

— Je n'ai plus le temps, dit-elle, de prendre l'express. Puis...

Elle n'acheva pas et le caressa d'un long regard.

Il n'eut pas l'air de comprendre et vivement:

— Je vais aussi à Londres moi, s'écria-t-il, rejoindre ma sœur, la sauver, la défendre!

— Eh bien! Je vous aiderai dans vos projets, comme vous m'aidez dans les miens. Nos deux causes se tiennent, sont étroitement liées.

— Sans doute; mais nous ne pouvons pas voyager ensemble.

— Pourquoi pas? Qui le saura? Mon mari...

Avons-nous donc à nous gêner avec lui? Il serait bien mal avisé de nous reprocher quelque chose à tous deux.

— Oui... Mais votre fils qui s'étonnera...

— Mon fils ne s'occupe que de lui; et, du reste,

